



PACTE MONDIAL Des Nations Unies

Communication sur le progrès

Janvier 2022 à Janvier 2024



La Confédération Générale des Entreprises du Maroc « CGEM » est une association professionnelle représentant le secteur privé marocain, signataire du Pacte Mondial de l'ONU en Décembre 2006.

La CGEM s'est engagée à poursuivre son élan en matière de RSE et à promouvoir les dix principes fondateurs du Pacte Mondial regroupés en 4 grands thèmes fondamentaux. A cet effet, la Confédération a mis en place la Commission "RSE et Diversité".

Cette Commission s'attelle en effet à soutenir les principes du Pacte Mondial à travers sa charte « Responsabilité Sociétale des Entreprises » (RSE), adoptée par la CGEM fin 2006, actualisée en janvier 2017, et qui est en complète adéquation avec ledit pacte. La Commission intervient sur 3 thématiques complémentaires :

- La promotion de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et du Label ;
- La promotion de l'égalité des chances et de l'inclusion des catégories de personnes en situation de vulnérabilité et/ou en risque d'exclusion sociale ;
- La promotion de l'innovation sociale et de l'entrepreneuriat social comme nouveaux modèles de création de valeur pour les entreprises.

Il convient de noter qu'à la suite de la réorganisation des commissions thématiques de la CGEM, la commission éthique et gouvernance a été réinstituée et intervient autour des axes liés à la promotion de la culture de bonne gouvernance et la sensibilisation aux politiques d'éthiques notamment en matière de lutte contre la corruption et de lutte contre l'informel et la contrefaçon.

C'est ainsi que la CGEM s'est tout naturellement consacrée à la promotion des principes fondamentaux du Pacte Mondial auprès de l'ensemble de ses entreprises adhérentes, mais aussi auprès de ses parties prenantes avec la mise en place d'actions et de projets relevant de l'intérêt général et la durabilité.

Par ailleurs, dans le cadre du partenariat pour la mise en place du « Réseau Maroc du Pacte Mondial », signé le 5 Mars 2018, entre le Pacte Mondial à New York, la CGEM et le Programme des Nations Unies pour le Développement - PNUD au Maroc, la CGEM à travers sa précédente Commission « Entreprise Responsable et Citoyenne » a présidé le Conseil d'Administration du Réseau Maroc de 2018 à 2022.

Enfin, la CGEM tient de réitérer son engagement dans la promotion des principes du Pacte Mondial et les dix-sept Objectifs de Développement Durable.

La CGEM, une organisation engagée pour la promotion de la RSE et du Pacte Mondial des Nations Unies

La Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) est la voix du secteur privé au Maroc. Créée en 1947, elle représente plus de 90 000 entreprises, membres directs et affiliés de toutes tailles et de tous secteurs, sur tout le territoire, et s'est imposée comme le représentant officiel du secteur privé auprès des pouvoirs publics, des partenaires sociaux et des institutionnels.

La CGEM porte la voix du secteur privé, notamment à travers la plateforme de travail CGEM-Gouvernement, son groupe parlementaire au sein de la Chambre des Conseillers, le dialogue social Tripartite Gouvernement-CGEM-Syndicats et ses échanges permanents avec les différentes instances constitutionnelles. La CGEM contribue à la valorisation du rôle de l'entreprise dans le développement économique et social de notre pays et s'engage à améliorer l'environnement des affaires et de l'investissement, en étroite collaboration avec les pouvoirs publics et les acteurs institutionnels.

Mobilisée depuis 2006 pour promouvoir la Responsabilité Sociale et Environnementale dans le monde de l'entreprise, la Confédération s'est dotée d'une charte de responsabilité sociétale et d'un label RSE pour reconnaître les entreprises engagées et les encourager dans une démarche de progrès continu.

Ainsi, le rôle de la CGEM est de sensibiliser, mobiliser, inciter et accompagner ses membres, à assumer leur responsabilité en matière de développement durable et leur contribution à l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable. La CGEM collabore également avec les institutions internationales et la société civile à travers des partenariats sur différents sujets au cœur du développement socio-économique à travers des projets favorisant l'emploi et la création de richesse pour la population.

Promotion des démarches RSE et du Label RSE

Fidèle à son engagement pris en 2006 pour la promotion de la RSE auprès du secteur privé et de ses parties prenantes, avec la mise en place de sa charte RSE et du Label RSE, la Confédération a poursuivi son élan pour sensibiliser et mobiliser autour de la RSE en tant que pilier de croissance et de performance globale des entreprises, soit-elle économique, environnementale, sociale et sociétale, ainsi que vecteur de développement socio-économique des régions et de création de la valeur partagée avec la société.

C'est à cet effet, que la CGEM met à la disposition des entreprises des outils visant la structuration de leur démarche RSE, tel que le Label RSE, et leur permettant de se mobiliser sur les quatre thèmes fondamentaux et les dix principes du Pacte Mondial, en parfaite adéquation avec sa charte RSE.

Labellisation RSE des Entreprises

Durant les deux années 2022 et 2023, la CGEM a attribué le Label RSE à 30 entreprises de différents secteurs et différentes tailles. Les entreprises labellisées, au nombre de 124, sont ventilées comme suit :

- 37% PME et 63 % Grandes entreprises ;
- 36% dans le secteur de l'industrie et 64% dans les services ;
- 32% filiales de multinationales et 68% entreprises maroco- marocaines ;
- 23 entreprises labellisées sont cotées à la Bourse sur les 77 entreprises cotées, soit un ratio de 30%.

Ces entreprises constituent des ambassadeurs de la RSE et s'évertuent à la promouvoir au niveau de toute leur sphère d'influence et ses différentes parties prenantes. Par ailleurs, la CGEM a intégré le réseau européen « Responsibility Europe » en date du 12 juin 2023, renforçant ainsi la reconnaissance du label à l'échelle nationale et internationale.

Ce réseau réunit plusieurs organismes de labellisation européens et internationaux proposant des labels RSE crédibles et robustes basés sur la norme internationale ISO 26000. Cette initiative vient mettre en avant les labels RSE crédibles et pertinents tout en valorisant à l'international les entreprises détentrices de ces labels, engagées dans des démarches solides, pérennes et de progrès.

Ethique et bonne gouvernance :

○ **Lutte contre la corruption :**

La CGEM, l'Instance Nationale de Probité, de Prévention et de Lutte contre la Corruption (INPPLC) et le bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) ont organisé, deux sessions de formation au profit des PME ayant obtenu le label RSE de la CGEM.

Ce séminaire s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Renforcer les capacités du secteur privé dans le domaine de lutte contre la corruption et la promotion de l'intégrité dans les pays arabes » financé par l'initiative Siemens pour l'intégrité.

Cette formation, relative au renforcement des capacités dans le domaine de l'intégrité et de la prévention de la corruption dans le secteur privé, a permis d'aborder les standards internationaux en matière de lutte contre la corruption tout en outillant les entreprises participantes à travers des dispositifs internes facilement implémentables.

○ **Baromètre de la gouvernance responsable :**

La CGEM, le CFA, l'IMA et Ethics & Boards ont conclu, en novembre 2022, un partenariat pour la mise en œuvre d'un baromètre afin de disposer d'un outil d'évaluation de l'adoption des bonnes pratiques en matière de gouvernance et afin de mesurer annuellement sa progression.

La première édition du baromètre de la gouvernance responsable a porté sur un panel de 90 émetteurs faisant appel public à l'épargne ainsi qu'un ensemble d'entreprises labellisées RSE par la CGEM.

Le baromètre a permis de dresser un état des lieux des pratiques de gouvernance et tend à s'installer dans la durée pour accompagner l'ensemble des acteurs de l'économie à poursuivre leur engagement dans l'application des standards de la place et de servir d'outil à l'ensemble des acteurs institutionnels, émetteurs et investisseurs. Le baromètre observe et décrit l'état actuel et les évolutions, offrant ainsi aux acteurs du marché un outil pour stimuler le dialogue et favoriser la compétition.

○ **Codes de gouvernance :**

Dans le cadre des activités de la Commission Nationale de Gouvernance d'Entreprise (CNGE), co-présidée par la CGEM et le Ministère de l'Investissement, de la Convergence et de l'Evaluation des Politiques Publiques, le consortium Nestor Advisors-El Quortobi est mandaté pour l'actualisation des codes marocains de bonne gouvernance et la mise en place de codes spécifiques.

Les différents codes ont ainsi fait l'objet d'entretiens bilatéraux avec les membres de la Commission Nationale afin de valider les dernières moutures des codes de bonne gouvernance et traiter des prochaines étapes. Une plateforme digitale a été mise en place en prévision de la phase de consultation publique des codes.

La publication des codes de gouvernance est prévue en 2024.

Genre et égalité des chances :

Promotion de l'égalité professionnelle H/F :

○ **Plateforme Morocco4diversity :**

La CGEM et la Société financière internationale (IFC), du groupe Banque Mondiale, ont lancé la plateforme Morocco4diversity visant l'accompagnement et le renforcement des capacités des entreprises afin de mieux attirer, retenir et promouvoir les talents féminins.

Dans le cadre de la plateforme Morocco4diversity, une série de webinaires a été organisée portant sur différentes thématiques liées à la diversité des genres et la promotion de l'égalité professionnelle. Ces webinaires ont connu la participation d'une centaine d'entreprises.

D'autre part, une campagne de communication sur les réseaux sociaux a été lancée pour permettre aux entreprises de témoigner de leur engagement en termes d'approche genre. Cette initiative a connu la participation de plus de 70 entreprises qui se sont engagées formellement via la plateforme LinkedIn, sur des actions en faveur de l'équité professionnelle.

Enfin, un workshop portant sur les engagements des entreprises en matière de diversité et d'égalité professionnelles a été organisé.

Ce workshop a porté sur les thématiques de recrutement et de mentorat, définies en bonne intelligence avec les entreprises. Il avait pour objectif de mettre à disposition des entreprises des outils pratiques visant une meilleure définition de leurs KPI et de mener une réflexion commune des actions à entreprendre. 26 entreprises ont participé à ce workshop.



Par ailleurs, un événement de restitution d'envergure a été organisé en date du 02 Mars 2023. Cet événement intitulé « S'engager pour renforcer l'emploi des femmes dans le secteur privé » et l'exposition photo « Femmes d'exception,

mobilisés pour que l'exception devienne la règle », organisés conjointement par la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) et International Finance Corporation (IFC), ont été tenus dans le cadre de la campagne #Morocco4Diversity, qui a mobilisé plus de 70 leaders en faveur de l'employabilité des femmes.

○ **Formation sur les discriminations de genre au travail :**

La CGEM et ONU Femmes ont organisé une séance de travail portant sur le genre et les droits des femmes, en octobre 2020. Cette séance de travail interactive a permis d'échanger autour des moyens à déployer pour promouvoir l'émancipation économique des femmes.

Une session de formation a été organisée par la CGEM et ONU Femmes en 2023 portant sur les discriminations de genre au travail. Le but de cette formation était d'échanger autour des grandes lignes de la discrimination de genre en se penchant entre autres, sur les cadres normatifs international et national, les différentes formes de discrimination et de stéréotypes tout en mettant l'accent sur les avantages pour les entreprises à mettre en place une approche de promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

○ **Charte de la diversité du genre :**

La CGEM a procédé à la signature de la charte de la Diversité du Genre du réseau We4She, qui vise à promouvoir les 4 principes suivants : mixité dans le recrutement, équité dans la rémunération,

mixité du management et du comité exécutif, mixité du conseil d'administration. Une rencontre a été organisée afin de promouvoir davantage cette charte auprès des entreprises.

○ **Collectif « Parité Maintenant »**

La CGEM a rejoint le Collectif "Parité Maintenant" afin de participer à la consécration de l'article 19 de la Constitution et promouvoir la parité au sein des entreprises du secteur privé. La CGEM a ainsi été partie prenante de l'élaboration du Tome II du livre blanc présenté par le Collectif, notamment en ce qui concerne la dimension économique. Par ailleurs, un groupe de travail a été constitué afin de mettre en place une feuille de route commune et initier la collaboration entre nos deux institutions.

○ **Autonomisation économique des femmes :**

La CGEM et le ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille, ont organisé, le 8 mars 2022, une rencontre conjointe autour de l'autonomisation économique des femmes, rappelant l'engagement de la Confédération dans la promotion de l'employabilité des femmes ainsi que les initiatives portées par le gouvernement.

○ **Publication du livre blanc de la CGEM**

La CGEM a publié un livre blanc dans lequel elle présente la vision et les positions du secteur privé sur différentes thématiques dont la question du "Genre". Dans ce sens, de nombreuses recommandations ont été proposées afin de favoriser l'emploi des femmes et de renforcer l'égalité des chances. Nous pouvons citer à titre d'exemple :

- L'harmonisation de l'arsenal juridique national avec les conventions internationales et la constitution de 2011.
- Amendement de toutes les dispositions juridiques impactant négativement la participation des femmes au marché du travail. Nous pouvons citer à titre d'exemple le code de la famille (inégalité successorale, mariage des mineurs, droits des mères célibataires...)
- La définition du harcèlement moral et la promotion de sa reconnaissance par le législateur. En effet, ni le code du travail marocain ni le code pénal ne citent expressément le harcèlement moral.
- L'introduction de l'aménagement du temps de travail dans la législation et dans la pratique (télétravail, temps partiel, souplesse des horaires...).
- L'intégration du principe de l'égalité entre les hommes et les femmes en tant que fondement de la citoyenneté marocaine au niveau des programmes éducatifs pour permettre un changement des mentalités dès le plus jeune âge.

Insertion professionnelle des personnes en situation de handicap :

La CGEM agit pour le développement d'entreprises inclusives et égalitaires, partant du principe « à compétence égale promouvoir l'emploi des Personnes en Situation de Handicap (PSH) ».

Dans ce sens, la Confédération a procédé, en décembre 2023, à la signature d'un mémorandum d'entente avec le Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille (MSISF), le Ministère de l'Industrie et du Commerce et le Ministère délégué chargé du Budget. Cet accord s'inscrit dans la continuité des actions menées avec le MSISF et vise le renforcement du partenariat public-privé en faveur de l'insertion des PSH.

Par ailleurs, la Commission RSE et Diversité de la CGEM constitue un point de relais entre les associations spécialisées et les entreprises désirant mettre en place une politique “Handicap” structurée et pérenne.

Engagement pour l’environnement et le climat

Changement climatique et décarbonation

- **Participation à la COP**

Participation de la CGEM à la COP27 et à la COP 28 sur le changement climatique avec une délégation conduite par la présidence de la CGEM afin de faire valoir les actions du secteur privé qui sont déterminantes pour transiter vers une économie à bas carbone et résiliente au changement climatique. A cette occasion, la CGEM a organisé plusieurs side-events seule ou en collaboration avec ses partenaires.

- **Elaboration du guide de la décarbonation de l’entreprise :**

La CGEM a élaboré un guide interactif sur la décarbonation de l’entreprise, rendu public le 9 mai 2023. L’objectif de ce guide, accessible depuis la page decarbonation.cgem.ma, est de décrire, dans le détail, la démarche de décarbonation à suivre par les entreprises. Il comprend également tous les outils et programmes d’accompagnement disponibles pour les entreprises.

- **Réalisation d’une étude sur la mobilité durable :**

Une première phase, axée particulièrement sur la mobilité électrique, concernant la gouvernance, les infrastructures de recharge, l’adaptation du système électrique, entre autres, a été finalisée et présentée, à l’ensemble des partenaires, le 4 mai 2023. La seconde phase s’intéressera à tous les contours de la mobilité durable et se concentrera sur les axes suivants : le transport en commun et l’intermodalité, l’aménagement du territoire, la mobilité intelligente et l’introduction de combustibles verts alternatifs. La commission se consacre actuellement à la recherche de partenariats afin de développer la seconde phase sur la mobilité durable.

- **Organisation de rencontres d’information et de sensibilisation sur la décarbonation :**

La commission a organisé une série de rencontres régionales, en partenariat avec la Fondation Mohammed VI pour la protection de l’environnement. Ces rencontres sous le thème « Accompagnement des entreprises vers la décarbonation » ont pour objectif de rapprocher les entreprises régionales des enjeux liés à la décarbonation. Elles se sont tenues à Fès le 12 janvier 2023, à El-Jadida le 9 mars, à Settat le 13 juillet, à Tanger le 31 mai. Cette dynamique se poursuit et touchera d’autres régions.